



**ADDITIF N°01 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N°004/DAONO/UYI/CIPM/2025 DU 09 JUILLET 2025  
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE VIDEO-  
SURVEILLANCE AU RECTORAT DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I**

**1. Objet de l'Additif à l'Avis d'Appel d'Offres**

Le présent additif a pour objet la prolongation des délais de remise des offres et de l'ouverture des plis, l'harmonisation des critères éliminatoires et prise en compte des informations afférentes à la formalité de timbrage des cautions de soumission et enfin aux corrections d'exigence des marques.

**Au lieu de**

**• Dans l'Avis d'Appel d'Offres et Règlement particulier de l'appel d'offres**

**Remise des offres**

Pour la soumission en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **04 août 2025 à 13 heures**, heure locale.

**Ouverture des plis**

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 04 août 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

**1. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **cinq-cents mille (500 000) francs CFA** auquel sera joint le **récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC)** et valable jusqu'à **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres .

L'absence de la caution de soumission **entraînera le rejet pur et simple de l'offre**.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

La caution de soumission non timbrée est non conforme et **entraînera le rejet pur et simple de l'offre**.

**15.1 Critères éliminatoires**

**15.1.1 Pièces administratives**

- absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis (**excepté le cautionnement de soumission**) ;
- absence de la caution de soumission timbrée et acquittée ;
- présence d'une caution de soumission timbrée et acquittée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée ;
- la caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces.

**15.1.2 Offre technique**

- le **non-respect d'au moins cinq (05) « Oui » critères sur sept (07) (05 « Oui »/07) de « OUI » des critères essentiels** ;
- l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;

- l'absence de la copie de sauvegarde (clé USB ou CD/DVD contenant la version numérique de son dossier) en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS dans le délai imparti du dépôt des offres et **l'original physique de la caution de soumission timbrée** ;

- l'absence de la charte d'intégrité signée ;
- l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces.

### 15.1.3 *Offre financière*

Absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :

- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau de prix;
- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- Offre financière incomplète.

#### 1. Cahier de clause administratif particulières

#### Article 41 : Edition et diffusion de la lettre commande

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs de la lettre-commande sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de quinze (15) exemplaires de la lettre-commande à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage.

- Cahier de Spécifications Techniques

PROFORMA INVOICE	
Product	Description
ENREGISTREUR NVR DAHUA 64 CANNAUX, 12MP	ENREGISTREUR NVR DAHUA 64 CANNAUX, 12MP
CAMERA IP DAHUA IPC-HDW4231T1 4MP DOME AVEC SON	CAMERA IP DAHUA IPC-HDW4231T1 4MP DOME AVEC SON
CAMERA IP DAHUA IPC-HFW4231SP 4MP BULETTE AVEC SON	CAMERA IP DAHUA IPC-HFW4231SP 4MP BULETTE AVEC SON
REGULATEUR DE TENSION 5000VA NAGU	REGULATEUR DE TENSION 5000VA NAGU
DISJONCTEUR SCHNEIDER ; C60N, 2PC 32A MERL	DISJONCTEUR SCHNEIDER; C60N, 2P,C 32A MERL

## Lire plutôt :

- **Dans l'Avis d'Appel d'Offres et Règlement particulier de l'appel d'offres**

### Remise des offres

Pour la soumission en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **12 août 2025 à 14 heures**, heure locale.

### Ouverture des plis

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **12 août 2025 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

## 2. **Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du dao dont le montant s'élève à **cinq cent mille (500 000)** francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) sous peine de rejet. En cas de chèque de banque ou d'un chèque certifié produit en lieu et place d'un cautionnement, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) pour le compte du maître d'ouvrage, ledit chèque doit être transmis à la

## 15.2 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission ;
- de la non -production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- de l'absence de l'agrément du fabricant/éditeur ou de l'autorisation du fournisseur agréé, le cas échéant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; [le cas échéant] ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO,
- du non-respect de **cinq (05) « Oui » critères sur sept (07) (05 « Oui »/07) de « OUI » des critères** mineurs indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO,
- Non-respect du format de fichiers des offres.

- Cahier de clause administratif particulières

### Article 41 : Edition et diffusion de la lettre commande

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs de la lettre-commande sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de vingt (20) exemplaires de la lettre-commande à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage.

- Cahier de Spécifications Techniques

PROFORMA INVOICE	
Product	Description
ENREGISTREUR NVR DAHUA ou équivalent 64 CANNAUX, 12MP	ENREGISTREUR NVR DAHUA ou équivalent 64 CANNAUX, 12MP
CAMERA IP DAHUA IPC-HDW4231T1 ou équivalent 4MP DOME AVEC SON	CAMERA IP DAHUA IPC-HDW4231T1 ou équivalent 4MP DOME AVEC SON
CAMERA IP DAHUA IPC-HFW4231SP ou équivalent 4MP BULETTE AVEC SON	CAMERA IP DAHUA IPC-HFW4231SP ou équivalent 4MP BULETTE AVEC SON
REGULATEUR DE TENSION 5000VA NAGU ou équivalent	REGULATEUR DE TENSION 5000VA NAGU ou équivalent
DISJONCTEUR SCHNEIDER ou équivalent ; C60N, 2PC 32A MERL	DISJONCTEUR SCHNEIDER ou équivalent ; C60N, 2PC 32A MERL

2. Les dispositions de l'avis d'appel d'offres non modifiées par le présenta additif restent inchangées. /-

**Le Recteur de l'Université de Yaoundé I  
(Maître d'Ouvrage)**

Copies :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- Président CIPM-UYI (pour information)
- Affichage (Chrono)
- SIGAMP-UYI (pour archivage).



**Pr. Remy Magloire ETOUA**

